



Bulletin d'information

Anciens ministres du culte
Anciens membres des congrégations

Association pour une retraite convenable

Siège social : 1 rue Dr Yves Louvigné – 35000 RENNES

Avril 2011

N°54

Directeur de publication

Bernard Deconche

Cotisations / dons : à l'adresse du trésorier, merci d'utiliser le formulaire de dernière page.

Édito...

Une Assemblée Générale Mobilisatrice.

- Sa préparation le laissait prévoir et notre AG de Besançon fut conviviale. Elle ne laisse cependant aucun doute sur les objectifs à poursuivre.
- Sept grandes orientations ont été votées et grâce à l'implication de tous, notre CA et les commissions sont considérablement renforcés.

Mais si nous étions tentés de croire que tout est en place et que tout va bien marcher, il nous faut bien reconnaître qu'il reste beaucoup à faire, à continuer ou à reprendre.

En effet nous sommes confrontés à des Institutions frileuses et timorées qui refusent toute modernité en matière de lois sociales tant pour leurs membres que pour la société, au niveau des retraites, de l'éthique ou de la simple liberté de conscience face aux choix fondamentaux de la vie !

Pour nous les AMC, depuis plus de 32 ans ces mêmes Institutions se contentent d'incriminer l'histoire pour s'affranchir de toute responsabilité et sans reconnaître pour autant leur propre devoir de correction aujourd'hui face à des situations injustes ou discriminatoires. Plus que jamais il devient pour nous urgent de dénoncer cette injustice, opposable en tous points à une Doctrine qui se voudrait Sociale !

Alors nous continuerons d'agir :

- Nous montrerons notre détermination et notre insistance pour obtenir les rencontres dont nous avons besoin, et pour lesquelles nos demandes font le plus souvent l'objet d'un silence méprisant.
- Nous continuerons à dénoncer cette liberté que revendique l'Institution face à l'Etat, liberté oubliée quand il s'agit de demander autant que de besoin, le financement nécessaire pour équilibrer le budget de la Caisse des Cultes avec les Fonds Publics.
- Nous crierons à l'injustice de notre situation précaire devant les tribunaux sans avoir besoin de justifier nos activités. Les effets de manches ou les propos injurieux ne sauraient nous faire taire !
- Nous accueillerons encore d'autres AMC, notamment les anciens membres de communautés nouvelles, pour redire avec eux que là où l'Institution souhaite disperser pour mieux régner, avec l'APRC nous voulons rassembler pour obtenir gain de cause et justice.

Maintenant nous nous retrouvons déjà dans nos groupes locaux ou régionaux, motivés et solidaires pour que personne ne soit seul dans son propre combat.

Notre amitié soutient notre courage, notre réflexion anime nos débats, notre coordination assure notre solidité.

Bernard DECONCHE, Président.

Tableau de bord de l'adhérent APRC (mise à jour au 1^{er} avril 2011).

Les valeurs sont celles qui sont connues à la date de mise à jour du tableau. Les changements de valeur ont lieu chaque année : pensions et ACR au 1^{er} avril. SMIC au 1^{er} janvier. USM2 à fin avril avec effet pour l'année civile. Voir note importante en page 3 (ci-contre).

Les chiffres de référence			
SMIC mensuel brut (valeur au 1 ^{er} janvier 2011) ; base 151,67 heures/mois		1 365,00 €	
SMIC mensuel net du régime général		1 072,07 € ⁽¹⁾	
85 % du SMIC mensuel net.		911,26 €	
Minimum contributif non majoré		608,15 €	
Pension CAVIMAC dite « maximum », pour les trimestres antérieurs à 1979		370,15 € ⁽²⁾	
Vos droits (les valeurs en italique, non encore publiées à ce jour seront actualisées ultérieurement).			
Dispositif	Bénéficiaires	Montant mensuel	Organisme gestionnaire
L'ACR Cavimac <i>Si résidence en France...</i> ⁽³⁾	- Tous les AMC pensionnés ne disposant pas d'un minimum de ressources fixé par la caisse	Minimum de ressources garanti : Personne seule (mensuel) 887,93 € Couple : 1442,88 € Suppl. par enfant à charge : ... 295,98 €	Cavimac
L'USM1 : <i>réservée aux diocésains qui l'avaient obtenue avant 2009 sans possibilité de nouveaux bénéficiaires.</i> Allocation différentielle qui permettait de recevoir un minimum de ressources personnelles (en ignorant les ressources de l'épouse).		Correspondait au MIG (Minimum Interdiocésain Garanti) Valeur : 871,05 €	L'Union Saint Martin
L'USM2 dite « totalité »	- Les AMC diocésains de plus de 75 ans, sans condition de ressources.	3,390 € multiplié par le nombre de trimestres validés par la Cavimac (la valeur trimestrielle est : 10,17 €)	L'Union Saint Martin
L'USM2 dite « partage »	- Les AMC diocésains de 65 à 75 ans, sans condition de ressources.	1,933 € multiplié par le nombre de trimestres validés par la Cavimac (la valeur trimestrielle est : 5,80 €)	L'Union Saint Martin
Les aides			
Aides... pour quoi faire ?	Aides... pour qui ?	De quel montant ?	À qui s'adresser ?
- Aménagement de locaux ; - Études des enfants ; - Investissement urgent et indispensable ⁽⁴⁾ ; - etc.	Les aides sont versées par les caisses de retraites à leurs ressortissants exclusivement. Mais d'autres organismes peuvent vous aider, dont la Corref et le Pélican	Leur montant varie en fonction de la demande et des disponibilités de l'organisme (fonds sociaux)	- Caisse de retraite de base (Carsat, MSA) - Corref - Cavimac - Union Saint Martin - Le Pélican ⁽⁵⁾
Les adresses			
• La Cavimac :	« Le Tryalis » 9 rue de Rosny	93100 MONTREUIL-SOUS-BOIS	
• La Corref	10, rue Jean-Bart	75006 PARIS	
• Le Pélican :	24, rue Saint Roch	75001 PARIS	
• L'Union Saint Martin :	3, rue Duguay-Trouin	75006 PARIS	

- 1) Le taux des cotisations sociales sur le SMIC est de 21,46 % pour le R.G. Il est plus faible à la Cavimac : 15,26 %. De ce fait, le « SMIC net Cavimac » est plus élevé : 1 138,71 €.
- 2) Le calcul de la pension Cavimac est complexe, allez sur le site de la Cavimac, fiche technique 401 (dernière mise à jour en 2009) : http://www.cavimac.fr/fiches_teknik/fiches_pdf/fiche_401-pension-de-vieillesse.pdf
- 3) Voir autres conditions ou possibilités sur : http://www.cavimac.fr/fiches_teknik/fiches_pdf/fiche_501-allocation-complementaire-de-ressources-aux-anciens-ministres-des-cultes-et-aux-anciens-membres-de-congregations-et-collectivites-religieuses.pdf.
- 4) Les critères d'urgence et de nécessité sont très subjectifs. Ne pas présumer de leur évaluation par l'organisme gestionnaire ! Posez vos questions sur notre forum : www.aprc.asso.fr/npds/forum
- 5) L'objectif du Pélican est d'aider les diocésains et les ex-diocésains, mais pas les ex-congréganistes. Toutefois l'association accepte d'aider les enfants de ces derniers (études) si les parents apportent la preuve de la précarité de leur situation.

Sommaire

- **Éditorial** 1
- **Tableau de bord** [2](#)
- Vie associative :**
- AG de Besançon.**
- **Autour de l'AG (avant/après)** [4](#)
- **Rapports, renouvellement CA** [5](#)
- **La parole aux régions** [7](#)
- **Les orientations** [8](#)
- **Conclusions** [11](#)
- Les ateliers.**
- **L'atelier « procédures juridique »** [12](#)
- Nos commissions.**
- **Composition** [14](#)
- Courrier des adhérents**
- **A propos de l'AG** 16
- **Pourquoi j'adhère** [17](#)
- **Ils nous ont quittés**
- Adhésion, cotisation, don** [20](#)

On veut des chiffres ! Depuis plusieurs années, vous vous êtes habitués à trouver en page 2 de ce bulletin, un tableau de bord qui vous rappelle des données chiffrées dont tout AMC peut avoir besoin.

Voici le commentaire d'Henri DEMANGEAU, qui veille à la bonne tenue de ce tableau :

Les chiffres en italique devaient normalement être revalorisés au 1er avril. **Ils ne sont donc pas à jour** puisqu'ils sont identiques à ceux du bulletin précédent. Ils seront très vraisemblablement modifiés dans quelques jours et seront rapidement publiés, mais nous ne pouvons retarder la parution de ce bulletin.

L'ACP (allocation Complémentaire aux Partis) a changé d'appellation et est devenue ACR (Allocation Complémentaire de Ressources). Nous rappelons qu'elle ne concerne que les ex, les "partis". De plus elle est mise à jour désormais au 1er avril et non au 1er janvier, mais la Cavimac n'a pas encore fait connaître sa position. Peut-être au CA du 28 avril ?

Pour l'USM1 et USM2, c'est l'Union Saint Martin qui est muette jusqu'à aujourd'hui. Les bénéficiaires attendent un versement dans les jours qui viennent. On pourra en déduire alors le changement des bases. Nous comprenons l'impatience des adhérents concernés, mais nous leur demandons de ne pas importuner actuellement sur ce point les services de l'USM.

La Cavimac a changé d'adresse, notez-le bien.

Dernière minute

Mardi 19 avril : n'ayant toujours pas reçu l'allocation USM2 je viens de téléphoner à la mutuelle l'Union St Martin, On m'a répondu que les Évêques n'avaient pas encore donné une réponse sur la revalorisation et qu'ils ne la donneraient pas avant la fin Aavril.

Je me suis permis de dire que les factures n'attendaient pas ! Et j'ai demandé qu'ils interrogent l'épiscopat à ce propos.

Francis DUMORTIER

Besançon, une réussite ! Et maintenant...

Notre association a tenu son assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2010 les 12 et 13 mars 2011 à Besançon.

Je ne veux pas prendre la place des véritables organisateurs : les Francs comtois, c'est à eux que reviennent les mérites de la réussite de cette AG.

Nous étions tendus, inquiets, impatients que cette AG se déroule dans de bonnes conditions. Il y avait beaucoup d'inconnues, après Nantes, que l'on peut qualifier d'AG difficile voire douloureuse, nous partions à l'aventure.

Sans vouloir faire de l'ombre à nos amis Bisontins, la réussite c'est aussi aux adhérents qu'on l'a doit, imaginez un peu : 90 présents représentant 502 adhérents, une grosse participation des groupes locaux (tant pour proposer des orientations que pour faire connaître leur région) et, bien que plusieurs d'entre nous se disent adhérents par solidarité, ils ne se contentent pas d'être spectateurs. Par leurs mandats ils sont acteurs. C'est encourageant.

Notre association est vivante et le thème de cette AG « mieux se connaître pour mieux se comprendre » nous a aidés à lui donner du corps, de la chair.

Combien de fois avec Geneviève, Marcel, Paul, Simon et les autres nous avons parlé de la dernière ligne droite...elle nous a paru longue et maintenant elle est terminée. Mais ce n'est pas fini, l'esprit de Besançon continue.

Ce petit mot est une introduction à la suite du travail à partager, en plus d'un CA nettement renforcé, 17 adhérents présents à l'AG se sont proposés pour compléter les commissions, vous trouverez plus loin, après le compte rendu de l'Assemblée dû pour l'essentiel à la plume et aux notes de Francis DUMORTIER, Un résumé de l'atelier juridique, et enfin la liste des membres des commissions. Il faut considérer cette liste comme arrêtée au mois d'avril, elle n'est pas exhaustive et les adhérents qui voudront se rattacher à une commission ou à une autre seront les bienvenus.

Bernard GRASSI.

En marge de l'assemblée générale, le conseil d'administration de l'APRC s'est réuni le vendredi 11 à 17h pour organiser l'AG et peaufiner les orientations et leur présentation. Après le dîner, il s'est retrouvé avec les nouveaux candidats pour faire connaissance et échanger sur le fonctionnement du CA.

Le samedi matin, une courte rencontre consacrée à des aspects pratiques a précédé la tenue des ateliers.

Le samedi soir, une nouvelle rencontre a été consacrée à des échanges sur des aspects fondamentaux de son fonctionnement et à l'élection du bureau.

Le dimanche après midi, le C.A a fait un premier bilan très positif de l'AG et des 17 adhérents qui se sont portés volontaires pour participer aux différentes commissions.

Le compte-rendu qui suit n'est pas une « minute » de tout ce qui s'est dit...

Francis DUMORTIER

Samedi 12 / Accueil

Le président, Bernard DECONCHE, ouvre l'AG à 14 h 15 en remerciant les 90 adhérents qui représentent 502 membres de l'APRC. Ce qui fait plus de la moitié des adhérents et représente 17 régions. Il précise l'esprit de cette AG par trois verbes : « construire, proposer, harmoniser » comme en témoignent les remontées des régions. « L'association des AMC est entre nos mains, ils comptent sur nous pour avancer vers une retraite convenable pour toutes et tous ».

Marcel MARGUET présente l'équipe de préparation : elle est composée de, Simon GIRARDET, Geneviève et Marcel MARGUET, Isabelle SAINTOT, Bernard GRASSI, Colette THOMAS.

Marcel évoque alors la région de Besançon en indiquant qu'elle est industrielle (Peugeot, Alsthom, microtechniques) et touristique (le Haut Doubs). Il précise que la maison qui nous accueille a été fondée par des scouts pour recevoir des groupes internationaux. La ville gère désormais cette association. C'est devenu un très grand centre sportif international.

Bernard GRASSI explique le contenu des enveloppes : liste des participants, inscription dans les commissions, enveloppes pour les votes. Il signale que trois adhérents qui se présentent au CA sont absents : M. BARBUT, J.M. STEIGER et C. PAURD.

Première séance.

Comme cela est courant lors de toute AG, le CA avait décidé de présenter le rapport d'activité et financier et de donner la parole aux nouveaux candidats au CA.

Rapport d'activité

Bernard DECONCHE présente rapidement le rapport qui se trouve dans le dernier bulletin et donne la parole aux représentants des commissions négociation et juridique et du pôle régions.

Commission négociation

Jean DROILLARD et Henri DEMANGEAU présentent les démarches effectuées par la commission négociation :

Lors de l'AG précédente, nous avons estimé que l'USM2 était en panne car la commission mixte ne fonctionnait plus depuis 2006.

Nous avons écrit à Monseigneur GRUA (responsable de l'UAD) rencontré le 1^o juillet 2010. Nous avons regretté le manque d'informations de la part des évêques et avons rappelé que la lettre envoyée aux bénéficiaires de l'USM2 contenait une phrase insupportable. Nous n'avons toujours pas eu de réponses.

Nous avons obtenu un rendez-vous avec les représentants de la Corref et la CEF pour répondre à leur lettre du 29 mars 2010. La rencontre a été difficile. Ils estiment qu'ils ne sont pour rien dans les difficultés rencontrées : « nous héritons d'une histoire ». Mais ils ont toujours envie de transformer l'USM2 en la mettant sous conditions de ressources !

Devant ce mur, nous avons décidé de rencontrer d'autres responsables :

Monseigneur DELANNOY, président de la commission financière de la Cavimac. Il nous a répondu qu'il nous rencontrerait dans quelques mois.

Nous avons été reçus à la Cavimac par Mr DESSERTAINE et le Père Potier le 25 février et nous avons insisté sur la nécessité de demander que le minimum contributif soit attribué à tous les « restés et partis » (principe constitutionnel d'égalité !). Le P. Potier a laissé entendre qu'il était disposé à soutenir cette initiative si nous lui donnions des « éléments nouveaux susceptibles de soutenir et d'argumenter notre demande ».

A quoi servent ces négociations ?

- Maintenir et étendre l'USM2 ;
- Obtenir le minimum contributif pour tous.

A ce propos, Monsieur COURSIER nous avait suggéré de faire un chiffrage sur l'attribution à tous du minimum contributif. Nous sommes arrivés à la conclusion suivante : 100 millions d'euros pour le versement du minimum contributif « aux restés et aux partis ». Mais il y aurait des compensations : moins d'AC

à la charge de la sécurité sociale, et surtout, règlement par l'Église des cotisations versées aux allocations familiales, de la CSG pour les congrégations, des retraites complémentaires. .

Jeanne Lubin a rappelé que la Corref ne voulait pas entendre parler de l'USM2

Commission juridique

Alain GAUTHIER a présenté l'état du travail effectué par la commission juridique. Nous travaillons dans l'urgence mais le climat s'est beaucoup amélioré entre nous. Il rappelle qu'un dossier a été déposé au Conseil d'État par un AMC non adhérent qui défend que le règlement intérieur de la Cavimac est illégal. Ce dossier est suffisamment argumenté pour être parvenu à la quatrième et avant dernière étape préalable à l'examen sur le fond par le Conseil d'État. Celui ci devrait statuer avant la fin de l'année. L'enjeu est important, car l'avenir des procès en dépendra !

Ce qu'on peut faire ?

- Être très vigilants : tout arrêt de cour d'appel défavorable à la Cavimac ira désormais en cassation. Cela entraînera des frais importants (voir CR atelier juridique).
- Dans nos conclusions nous pouvons demander que l'avocat intervenant volontaire au nom des associations diocésaines démontre que l'association diocésaine concernée est informée en produisant une délibération de réunion relative au litige posé en TASS.
- Nous devons également continuer à nous familiariser avec les textes juridiques et travailler nos conclusions.

Lorsque le Conseil d'État aura rendu son verdict, il sera très important que la commission se réunisse et que le CA définisse la politique à mener dans ce cadre juridique nouveau.

La commission fait un travail efficace qui requiert du temps et de l'énergie. Elle a désormais le souci de cohésion et d'harmonisation. Procédure info rend compte régulièrement des avancées de ses travaux.

Pôle régions

Il est composé de 7 personnes : Jeanne LUBIN, Christiane PAURD, Marcel et Geneviève MARGUET, Colette THOMAS, Simon GIRARDET et Bernard GRASSI (son responsable).

Bernard GRASSI s'est déplacé à 5 reprises dans les régions. Elles sont diverses mais le travail est toujours passionnant. Il remercie toutes les régions pour leur participation à la préparation de l'AG et pour leurs propositions d'orientations.

Mieux se connaître permet de mieux se comprendre.

Autres commissions

(présentées par Bernard DECONCHE).

Le pôle média n'a pas vraiment fonctionné. Certaines régions demandent qu'il soit plus percutant, plus visible. Mais les interventions doivent être justes et réactives (droit de réponse). Son amélioration est prioritaire pour l'an prochain.

Le site internet fonctionne bien.

Nous n'avons publié que trois bulletins ; on peut en faire plus et améliorer son contenu !

Rapport financier

Thérèse GIQUEL (trésorière) le présente.

La trésorerie est saine. Il y a aujourd'hui 902 adhérents (908 en 2009). Une personne a fait un don de 10 000 euros, affecté au juridique.

Nous avons mis en place une proposition d'abandon de frais. Deux personnes ont utilisé cette possibilité.

Comme en témoigne le bilan, nous disposons d'un solde positif de 20 360 euros.

Sur la demande d'un participant, lecture est donnée du rapport de la commissaire au compte. Celle-ci, Madame GAUTIER, affirme qu'au terme d'une vérification précise, elle n'a découvert aucune anomalie. Elle estime que le bilan est très positif.

Une adhérente s'étonne de voir un montant important imputé au compte « dons », alors qu'il pourrait s'agir de cotisations dépassant le « tarif indicatif » voté par les AG. Elle rappelle qu'avant l'appel à dons pour les actions en justice, il n'y avait pas de dons et qu'ainsi, tout don est nécessairement affecté : il ne peut servir à couvrir des frais généraux.

Une autre intervention précise que depuis la réforme des statuts faite en 2008, les adhérents (quels qu'ils soient) cotisent alors que les versements des sympathisants ne peuvent être que des dons.

Il est alors rappelé en conclusion de ce point que l'affectation des sommes doit tenir compte de nos statuts et, pour les dons, de l'intention du donateur.

A l'issue de ces longs exposés, un adhérent demande que l'AG vote à bulletin secret. Décision est prise de le faire durant la pause. Mais avant de voter, le représentant de l'Apsecc est invité à intervenir.

Autre intervention

Apsecc

Association protection sociale et caisse des cultes.

Le représentant mandaté par cette association qui regroupe des prêtres, religieux et religieuses (restés) estime qu'il est très important pour elle de travailler avec l'APRC car certains objectifs sont communs.

Nous sommes confrontés aux mêmes difficultés par rapport à la retraite complémentaire et donc engagés dans une même action !

Nous avons apprécié l'aspect professionnel de vos représentants qui sont intervenus lors de notre dernier CA. Il y a donc un travail à faire ensemble pour éclairer l'avenir.

Aujourd'hui, nous sommes très préoccupés par le risque dépendance notamment, en raison des dérives vers les assurances privées.

Renouvellement du CA

Présentations des candidats administrateurs.

Nouveaux candidats : 6

Michel BARBUT

Adhérent depuis 2009, ancien congréganiste, a travaillé comme infirmier. « Connait le bien-fondé des actions de l'APRC et les raisons de les soutenir ».

Éliane CARIO

Adhérente depuis 2006, ex religieuse (5 ans), en procédure en 2007, « souhaite apporter sa contribution à la réflexion sur la marche de l'association et les décisions à prendre ».

Michel CREZE

Retraité, enseignant chercheur, non AMC, a fait la connaissance de l'APRC par l'intermédiaire de sa compagne, Éliane Cario, est candidat au CA « parce qu'il lui semble que les forces disponibles ne sont pas illimitées ».

Henri GRESSIER

Adhérent depuis 1998, aumônier de 1967 à 1980, « a admiré le travail fourni par l'association, disposant d'un peu plus de temps libre, est prêt à être plus actif ».

Isabelle SAINTOT

Ex religieuse. En 2003 au moment de faire valoir ses droits à la retraite, elle constate que « le combat de l'APRC est juste ». Elle éprouve « une urgence à donner et partager ce qu'elle a reçu ».

Jean-Marc STEIGER

Adhérent depuis les années 1990, ancien diocésain. Mon projet : « Mieux cibler nos actions sur les premiers et les seuls responsables de l'injustice faite aux AMC ».

Candidats à un renouvellement de mandat : 2

François MONBEIG-Andrieu

Il lui est apparu « important de ne pas dégarnir brutalement le CA. Son intention « assumer ce nouveau mandat durant une année ».

Christiane Paurd

Son premier mandat s'achève et « elle est prête à poursuivre un travail au sein de l'association » (pôle juridique, communication, régions).

Après plus de deux heures et demie de travail en commun, il était plus que temps de faire une pause durant laquelle les participants ont voté.

Deuxième séance : Présentation des régions

La deuxième partie de l'après midi fut donc consacrée à la présentation des régions. Ce fut un moment très agréable et très fraternel, chaque région ayant mis un point d'honneur à présenter les équipes locales et régionales, sans se priver d'y joindre photos et musiques.

Ain Isère Rhône

Ce sont trois départements de la Région Rhône-Alpes. Beaucoup d'adhérents sont âgés et se déplacent peu, cependant un groupe de 12/15 personnes participe régulièrement aux réunions qui ont lieu 3 ou 4 fois par an, et les comptes rendus sont envoyés à tous.

Après une interruption d'une année, nous allons avoir de nouveau quelqu'un de notre groupe au CA, ce qui a beaucoup d'importance pour nous.

Aquitaine

Deux réunions par an, à Bordeaux et à Pau, réunissant une trentaine d'adhérents AMC.. Ambiance conviviale, mais bien centrée sur les objectifs de l'APRC : la présence de plusieurs anciens responsables nationaux de l'APRC (Loré, Michel Baumanoir, M.-H. Prignot) n'y est pas pour rien.

Problème : la tranche d'âge 60/70 : il faut penser à la relève. Trois représentants à l'AG, dont François Monbeig, administrateur, sont porteurs de nos propositions.

Bourgogne

Constitution d'un bureau

Mise en place d'une trésorerie locale

3 à 4 réunions par an. Présence aux réunions : entre 10 et 15 adhérents, AMC ou non et certains issus des communautés nouvelles. Participation régulière de plusieurs de nos voisins Franc Comtois

Outre deux administrateurs, dans notre effectif il y a : deux référents juridiques et deux adhérents prêts à donner un coup

de main pour aider à la constitution des dossiers.

Six d'entre nous sont en procédure .

Bretagne

102 adhérents, 57 personnes n'ont pas internet et reçoivent les informations par des messages.

Nous nous réunissons régulièrement à Pontivy. En général deux réunions par an entre 20 et 30 participants. Administrateurs, référents juridiques, animateurs de régions participent à la vitalité de l'association.

Outre les 5 qui ont gagné en Cassation, 8 sont actuellement en procédure (TASS, Appel et Cassation)

Franche-Comté

Le bureau se réunit quatre fois par an, l'ensemble des adhérents une fois.

L'évêque de Besançon nous dit qu'une trentaine d'évêques qui nous soutiennent.

La région a voulu financer l'AG de l'APRC.

La Loire

La région comporte 35 adhérents, il y a deux rencontres par an où nous sommes une dizaine.

Depuis 96, le diocèse contribue au fonds de solidarité de manière à assurer un complément de retraite aux AMC Ce fonds est géré par un cabinet d'assurances privées. Cet acquis n'a pas été remis en cause par le nouvel évêque.

Midi Pyrénées

38 adhérents.

Nord

Plus de quarante adhérents Une dizaine d'entre eux se retrouvent 3 fois par an pour échanger, réfléchir sur l'avancée des dossiers (4 procédures) et vivre un moment de convivialité (possibilité de prendre le repas).

On cherche des moyens pour mobiliser les absents et élargir le groupe.

Normandie

21 adhérents. On se réunit à 5-6 dans un restaurant.

Dans notre groupe nous avons suivi deux procédures à Caen et actuellement nous en suivons une à Coutances.

Pays de Loire

Le nombre des adhérents est important; les rencontres sont régulières. Nous sommes très attentifs au suivi des procès.

Le combat se résume en trois mots : liberté, dignité, justice !

Savoie

En Savoie, suite aux procès de Denise pour défendre ses droits, les adhérents se sont remis en marche pour la conquête de leur droit et nous étions nombreux à notre dernière réunion chez Léon comme le montre le reportage photos dans lequel les copains ont enregistré des témoignages, accompagnés de photos.

Plusieurs prêtres ouvriers participent à leurs rencontres.

Centre

Trois d'entre nous étaient présents pour préparer l'AG (sur 25 invités). Six étaient excusés.

Certains estiment qu'il serait bon qu'on soit assimilé à un syndicat. Mais nous n'avons pas d'employeurs !

Ces quelques notes ne rendent pas compte des richesses apportées par les régions, et surtout de leur créativité : diaporamas, chants, photo montages... Autant dire que nous ne nous sommes pas ennuyés et que nous n'avons pas vu le temps passer Il était tard. Il a fallu renoncer à la lecture des orientations. Elles ont été distribuées pour que chacun puisse les lire avant la séance du dimanche matin.

Résultats des votes

Avant d'aller dîner, il restait à donner les résultats des votes du rapport d'activité, du rapport financier et de l'élection des nouveaux membres du CA.

Rapport d'activité :

Votants : 502
Pour : 410
Contre : 48
Abstentions ou blancs : 40
Nuls : 4

Adopté à une large majorité

Rapport financier :

Votants : 502
Pour : 346
Contre : 57
Abstention ou blancs : 53
Nuls : 46.

Adopté avec une majorité confortable.

Renouvellement du C.A. :

Majorité absolue : 252

Premier mandat :

Michel BARBUT : 500
Eliane CARIO : 488
Michel CREZE : 485
Henri GRESSIER : 501
Isabelle SAINTOT : 501
Jean Marc STEIGER : 273.

Renouvellement de mandat :

François MONBEIG : 498
(pour un an)
Christiane PAURD : 418

Il était plus que temps d'aller à table d'autant que l'équipe de préparation nous avait organisé une dégustation de vins du Jura et de fromage des Pyrénées et que la soirée se poursuivait par des chants et des danses. L'ambiance était chaleureuse.

Troisième séance : Les Orientations. (Dimanche 13, 9 H.)

Avant de passer aux orientations, Bernard DECONCHE présente le nouveau CA, composé désormais de 14 membres.

6 administrateurs déjà élus :

Marie -Claude CAILLAUD
Bernard DECONCHE
Francis DUMORTIER
Thérèse GIQUEL
Bernard GRASSI
Marcel MARGUET

2 administrateurs déjà élus :

François MONBEIG-ANDRIEU
Christiane PAURD.

6 nouveaux administrateurs :

Michel BARBUT
Eliane CARIO
Michel CREZE
Henri GRESSIER
Isabelle SAINTOT
Jean Marc STEIGER.

Le président remercie Françoise DOMOGALLA-BECUWE qui a décidé de ne pas poursuivre son troisième mandat pour raisons familiales et Colette THOMAS qui termine son troisième mandat.

Il présente alors le **nouveau bureau** élu par le CA :

Bernard DECONCHE.....président
Bernard GRASSI.....vice président
François MONBEIG-ANDRIEU.....secrétaire
Henri GRESSIER.....trésorier.

Les orientations.

L'essentiel de la matinée est consacré à la discussion et à l'adoption des sept orientations qui ont été élaborées par le CA en tenant compte des propositions remontées des régions.

En tenant compte des apports des régions, le CA a décidé que chaque orientation serait introduite par un administrateur pour cadrer les débats avant le vote.

Marie-Claude Caillaud lit la déclaration liminaire élaborée par le CA :

Face aux faibles retraites versées aux AMC pour leur temps passé au service de leur communauté, les autorités religieuses disent agir dans la légalité ; elles estiment respecter les règles établies par la Cavimac concernant les cotisations prélevées et le montant des retraites versées.

Ces règles sont-elles légales ? Les actions auprès des tribunaux visent à interroger la Justice française sur ce point, par différentes facettes. Elles entraînent de toute façon de fortes injustices.

Pour que des solutions globales soient trouvées, il faudra changer ces règles pour en définir de plus justes. Or ce changement dépend de l'État (avec la Cavimac) et des autorités religieuses. Si la responsabilité de la décision finale n'appartient pas à

l'APRC, l'association a pour mission de peser pour que ces révisions soient faites sans attendre.

Après 30 ans de dialogue, peu fructueux sur des solutions générales, les actions en Justice sont devenues essentielles pour faire pression. Cependant le dialogue avec les décideurs demeure indispensable pour cette recherche de solution générale.

L'APRC estime aussi que les conséquences financières de ces révisions ne peuvent être supportées uniquement par la solidarité nationale. Ce serait injuste au regard de ce qui est demandé à tous les employeurs et à tous les salariés(ées) du régime général d'autant que l'Église catholique a des richesses et donc les moyens d'assumer ses responsabilités.

Ce qui est vrai pour l'Église catholique, l'est aussi pour les autres cultes.

Notre combat est donc de continuer, sans relâche, à dire nos revendications et ce qui devrait être, de placer les cultes mais aussi les pouvoirs publics devant leurs responsabilités, sachant que la décision de faire bouger les lignes devra être imposée par les pouvoirs publics mais que nous n'aurons de cesse de montrer que les cultes peuvent et doivent être mis à contribution pour parvenir à une solution juste.

Juridique

La presque totalité des régions abordent cet aspect important de l'activité de l'APRC. Elles soulignent toutes que le bilan est positif, même si les procédures et les reports demandent énormément de patience et de travail pour la recherche d'arguments, d'où découragement et abandon de certains.

Beaucoup font état d'approches différentes, voire contradictoires suivant les référents ! Certains rappellent que lors de l'AG 2010, la décision avait été prise de constituer une commission juridique. La réalisation a été laborieuse mais aujourd'hui une véritable équipe s'est constituée et un travail sérieux a été entrepris pour harmoniser les procédures. D'autres rappellent que de nouvelles questions se posent, notamment celles qui sont liées au TGI.

De toute façon les dossiers sont divers et les arguments avancés par nos adversaires évoluent.

Tenant compte des précisions apportées lors de la présentation du rapport d'activité, il est procédé au vote sans demande de modification.

Orientation 1

L'AG demande au CA d de continuer à travailler à l'harmonisation de notre politique juridique ainsi que des argumentaires pour les actions en justice.

Cette orientation fut adoptée :

Pour : 489.
Contre : 0
Abstentions : 13

Négociations

Les remontées des régions font percevoir que l'APRC est amenée à négocier d'une part avec les pouvoirs publics et d'autre part avec les autorités religieuses. Pour en tenir compte « Pour en tenir compte deux orientations différentes mais articulées sont proposées au vote ». Une orientation concernant les modifications de représentativité de l'APRC au CA de la Cavimac est ajoutée.

A) Pouvoirs publics

L'obtention du minimum contributif pour tous les AMC qui ont déjà soldé leur retraite est un objectif très important.

Discussion.

En demandant le minimum contributif pour des trimestres non cotisés, on ne peut pas être compris par les syndicats.

D'accord, mais il faut demander aux cultes de participer financièrement.

Que les cultes soient assujettis aux mêmes cotisations que le régime général.

Cette orientation concerne l'égalité des bénéficiaires par rapport au décret 2011.

Décision est prise de reformuler en partie l'orientation.

Orientation 2

L'AG demande au CA en lien avec la commission négociations, de continuer à exiger des pouvoirs publics l'extension à tous les pensionnés de la Cavimac le décret 2010-103, en faisant valoir que les cultes doivent participer au financement de cette mesure pour parvenir à une solution équitable.

Adoptée à l'unanimité

B) Autorités religieuses

Plusieurs régions rappellent avec force les responsabilités des Églises face à la loi

Il ne faut pas non plus oublier une revendication très ancienne de l'APRC : être traité de la même manière que les ministres retraités au prorata des trimestres passés au service de l'institution.

L'USM2 est un moyen de réparer cette injustice. Mais les autorités religieuses refusent que cette allocation soit pérenne et qu'elle soit étendue à tous les religieux et toutes les religieuses.

Discussion

L'USM2 n'est pas une vraie retraite complémentaire.

Chaque année, les évêques votent une enveloppe globale lors de l'assemblée de Lourdes. Elle se divise en deux volets : l'USM2 « totalité » et l'USM2 « partage » (voir notre tableau de bord en page 2). L'USM2 « partage » est alimentée par les fonds rendus disponibles par l'abandon de cet avantage que font certains ex-diocésains de plus de 75 ans.

Si en avril on apprend que l'USM2 est soumise aux ressources du foyer, que faisons-nous ?

Le CA prendra ses responsabilités.

Orientation 3

L'AG demande au CA de défendre coûte que coûte l'USM2 et de continuer à se battre pour qu'elle soit étendue à toutes et tous.

L'AG demande au CA d'exiger, avec force, que les instances ecclésiastiques assument leurs responsabilités en matière de compléments de retraite

Adoptée à l'unanimité.

C) CA de la Cavimac

La Cavimac se réorganise, devant faire plus de place aux représentants des autres cultes, elle est amenée à modifier la composition de son CA. Dans ce contexte, elle projette de réduire le nombre des représentants des AMC à un seul mandataire.

Discussion

L'APRC a déjà réagi auprès de la Cavimac et de l'État, en faisant valoir que les AMC sont une population très importante dans l'ensemble des pensionnés

Il est donc nécessaire de maintenir les deux postes de titulaires actuels et de revenir à deux postes de suppléants, au lieu d'un seul actuellement.

Pour ces raisons, la résolution proposée est en partie modifiée.

Orientation 4

L'AG demande au CA d'œuvrer au maintien de deux représentants des AMC et de leurs suppléants au CA de la Cavimac.

Adoptée à l'unanimité.

Vie des régions et groupes locaux.

Le nombre important de régions et de groupes locaux qui ont préparé cette AG et réfléchi aux orientations qui leur semblaient les plus importantes à mettre en œuvre ou à renforcer, témoigne de la vitalité de notre association.

Pourtant, certaines régions signalent une lassitude et un découragement, liés parfois à l'âge mais surtout aux difficultés d'un combat, aux tensions et exclusions internes.

Beaucoup se demandent comment revitaliser les groupes, comment les élargir en rejoignant et motivant d'autres anciens ministres du culte !

Orientation 5

L'AG demande au CA en lien avec le groupe « régions » de continuer l'action entreprise pour dynamiser les groupes locaux et les régions.

Adoptée à l'unanimité

Médias

Certaines régions estiment que le CA n'a pas été à la hauteur de leurs attentes, notamment par rapport à la note de l'épiscopat et de la Corref.

Celles-ci demandent que le CA soit **plus réactif** face aux positions des autorités religieuses.

Discussion

Bernard DECONCHE souligne que des personnes doivent prendre leur place dans cette commission pour qu'elle existe réellement. Il est urgent que des personnes s'inscrivent !

Un connaisseur du site rappelle qu'il y a déjà des documents rédigés mais il faudrait les actualiser et les rendre plus visibles.

Orientation 6

L'AG demande au CA de travailler à la mise place d'une commission MEDIAS en charge de la communication interne et externe

Adoptée : 501 voix (1 abstention).

Relations avec d'autres associations

La présence d'un représentant de l'Apsecc durant toute l'AG témoigne de l'intérêt suscité par les analyses et actions de l'APRC. Le CA a commencé à renforcer les liens avec cette association en déléguant deux adhérents à son AG et à son dernier CA. Mais elle n'est pas la seule ; L'Avref se bat également pour que soient reconnus les droits des ex-religieuses. Christiane PAURD participe à son AG.

Discussions

Nous pourrions renforcer les liens avec les syndicats qui se battent pour une retraite correcte pour tous ! Nous devons rester attentifs à la perte d'autonomie. Il y a des convergences avec les organisations syndicales pour un financement solidaire...

Nous devons garder contact avec Laurent LAOT et avec l'Apsecc.

Nous pourrions également nous intéresser au collectif « droits des femmes » !

Orientation 7

L'AG demande au CA de renforcer les liens avec l'Apsecc et d'être attentif aux autres associations qui partagent certaines de nos revendications.

Adoptée par 491 voix (11 abstentions)

Budget prévisionnel et montant des cotisations.

Présenté par Thérèse GIQUEL, qui l'a établi sur la base d'un maintien des cotisations à leurs montants actuels, le budget prévisionnel 2011 est adopté à l'unanimité.

Montant indicatif des cotisations pour 2012 :

Le montant des cotisations doit toujours être fixé avec le prévisionnel, mais avec une année d'avance. Raison supplémentaire de cotiser en début d'année.

Cotisation ordinaire.....**40 €**;
Cotisation minorée**24€**.

Adoptés à l'unanimité.

Conclusions

Cette matinée a été riche en débats et réflexions communes. La majorité des orientations a été adoptée à l'unanimité !

Le président Bernard DECONCHE remercie Georges DELENNE pour l'excellent travail fait pour que fonctionne le site et Geneviève MARGUET pour le travail effectué pour la préparation de l'AG et pour la tenue du fichier, à son tour, elle remercie Paul CHIRAT qui l'a toujours aidée avec efficacité. L'assemblée applaudit ces travailleurs restés dans l'ombre.

Bernard DECONCHE invite alors tous les présents à **s'inscrire dans l'une des commissions** qui permettent de rendre l'association plus efficace et plus combative. 17 personnes se sont déjà inscrites. Nous ne pouvons que nous en féliciter ! Voir tableau pages 14-15

Les régions Centre et la Savoie vont prospecter pour **trouver un lieu d'accueil pour la prochaine AG**.

Le président conclut cette AG en remerciant tous les participants pour l'excellent travail effectué.

Cotisation 2011, où en suis-je ?

Une relance personnalisée sera envoyée fin mai

Si votre cotisation est payée avant, vous épargnez des frais à l'association et du travail à ses bénévoles.

L'année de votre dernière cotisation figure sur l'étiquette adresse pour les envois par La Poste. Si vous recevez le bulletin par courriel, n'hésitez pas à nous interroger, uniquement par courriel à : Geneviève Marguet : aprc.marguet@orange.fr

Les paiements se font à l'adresse du trésorier voir dernière page.
Merci de joindre le formulaire d'adhésion à votre chèque.

Nous avançons dans l'année civile qui est maintenant notre période de référence. L'assemblée générale a eu lieu et vous en avez dans ce bulletin de larges échos. Vous avez aussi des comptes rendus : poursuites d'actions engagées et nouvelles démarches entreprises pour mettre en œuvre les orientations.

441 adhérents, dont 3 nouveaux, ont payé leur cotisation 2011.

En faites-vous partie ? Si oui, félicitations !

Sinon pensez à utiliser la dernière page de ce bulletin (paiement à l'adresse du trésorier).

Nous sommes près d'un millier, dépassons ce score que nous avons atteint en 2009.

Notre nombre augmente notre représentativité : un adhérent est plus qu'une cotisation !

Compte rendu de l'Atelier « Procédures Juridiques »

1. Participants

<i>Nom</i>	<i>Région</i>	<i>Juridiction</i>
Alain GAUTHIER	Bourgogne Franche comté	Dijon (<i>animateur</i>).
André ROQUE	Midi Pyrénées	Toulouse
Louis AUDOUBERT		
Félicien BUENO-ARENY		
Chantal LE TREUT	Normandie	Caen.
Gérard BARTHOULOT	Rhône Alpes	Bourg en Bresse.
Thérèse BOYER	Pays de Loire	Angers.
Joseph AUVINET		
Henri DEMANGEAU	Pays de Loire	Nantes.
Marie Claire BOURRIAUD		
Annie GAUTIER		
Jean François MOINE	Bourgogne -Franche comté	Besançon.
Claude Madeleine OUDOT	Bourgogne -Franche comté	Macon.
Jacques PERRIOT	Rhône Alpes	?
Éliane CARIO	Bretagne	Rennes.
Michel CREZE		
Philippe HUI	Languedoc Roussillon	
Françoise DOMOGALLA	Nord Pas de Calais	Lille.

2. Tour de table.

La première partie de la réunion consiste en un tour de table où chacun se présente et fait un très bref point des procédures où il est engagé. La diversité des situations de procédure rencontrées par les membres de l'APRC se retrouve : congréganistes ou séminaristes, TASS (gagné ou non) + appel (gagné ou non ou en attente), TGI, voire procédure abandonnée. Au total les membres de l'APRC sont allés 51 fois devant les tribunaux. Le détail de ces procédures est accessible aux personnes en procédure dans « *Procédure Info 21 et 21bis* ».

En revanche les témoignages font ressortir l'épreuve personnelle extrêmement dure à laquelle sont soumises les personnes. Le ressenti est lié pour une part, à la nature très personnelle du passé ressurgi, mais essentiellement à la violence de l'agression personnelle à laquelle chacun est soumis de la part des avocats : Demandes de report jusqu'à la nausée, insinuations allant jusqu'à l'absurde sur l'absence de « preuves » des années de noviciat ou avant la tonsure, ou d'une activité culturelle, mise en cause sous l'angle de la probité personnelle, présentation emphatique voulant donner le sentiment que les irréprochables et désintéressées institutions religieuses et la très réglementaire Cavimac défendent la société contre une bande de prédateurs... la liste est interminable des arguments déstabilisants utilisés à dessein par des professionnels sans états d'âme, n'hésitant pas à asséner des contrevérités patentes.

3. Le demandeur, celui qui va en procédure.

Recommandations pour les personnes en procédure ou s'y préparant. (Alain GAUTHIER)

Face à ces agressions, il faut avoir en tête que nous faisons face à une stratégie méthodique de professionnels organisés visant à nous entraîner dans des échanges flous sur des terrains et avec des pratiques oratoires que nous ne maîtrisons pas. Malgré l'aide de l'association et le soutien moral de ses membres, chacun est finalement seul devant une procédure qui est d'abord la sienne, et doit donc choisir les arguments qu'il utilisera, se les approprier et se convaincre de leur bien fondé. Après avoir fait ces rappels, Alain GAUTHIER propose des repères visant à contourner ces difficultés.

4. L'intervenant volontaire.

L'avocat des diocèses et des congrégations ne peut intervenir qu'au nom d'une personne physique ou morale ayant un intérêt direct et personnel dans la procédure.

Dans plusieurs cas, des autorités diocésaines locales se sont étonnées qu'un avocat représente l'association diocésaine à son insu en TASS à propos de nos litiges de retraite Cavimac. S'agissant d'un intervenant volontaire accessoire, professionnel de la justice, le juge l'estime mandaté. Néanmoins, dans nos conclusions nous pouvons souhaiter qu'il démontre que L'association

diocésaine est informée en produisant une délibération de réunion relative au litige posé en TASS).

5. Que faut-il écrire ou dire ?

Ramener toujours au sujet du procès et au besoin ne pas s'astreindre à répondre à des arguments qui en écartent.

On est dans un procès de Sécurité Sociale et il importe d'appliquer la loi.

Le cadre juridique unique c'est la loi de 1978 de généralisation de la sécurité sociale et son application aux cultes. Sur 21 articles consacrés aux cultes, 6 fois le terme de « collectivités religieuses » est utilisé, c'est dire son importance prévue par le législateur.

En outre on trouve dans les minutes du débat parlementaire (page 8301^{ème} séance du 6 décembre 1977, amendement de l'article 1^{er} du projet de loi 1978 voté à l'unanimité) les explications du rapporteur M DELANNEAU spécifiant que ce terme a été introduit cette désignation très générale

« En reprenant le mot « collectivité,... l'amendement a pour but d'éviter que, par le biais d'une interprétation restrictive, certains religieux ne courent le risque de se trouver exclus du bénéfice des dispositions de la loi. »

6. Notre argument : le contrat.

Se placer méthodiquement dans la logique du contrat

- L'entrée au séminaire ou dans la congrégation repose sur l'**acceptation contractuelle** d'une offre : *Je t'offre d'entrer au séminaire et si tu acceptes nous te prenons en charge.*
- Toujours refuser de s'éloigner de cette logique : *« Vous étiez étudiant » ?*
Réponse *« Le séminaire n'avait pas d'agrément pour cela ».*

7. Les faits.

Situer nos faits personnels en fonction de cette logique (contrat+ loi de 78).

- *Je n'avais pas le choix pour devenir religieux(se) : je devais passer par le noviciat. Pendant ce temps-là je n'avais pas de couverture sociale sinon j'étais un zombie.*
- Sans avoir prononcé les vœux on les respectait et si on ne le faisait pas l'autorité ecclésiastique savait le rappeler et en tirer les conséquences.
- La soutane (ou l'habit) sont des instruments à la fois d'intégration et de coupure. A l'entrée dans la collectivité le contrat se constitue.
- Faire valoir la jurisprudence obtenue en TASS et en Cour d'Appel, notamment pour les ex-diocésains la notion civile de « collectivité religieuse » retenue par les juges.

8. Le dossier à fournir au tribunal

- Conclusions initiales ;
- Conclusions en réponse ;
- Cotes de plaidoirie, (appelées aussi *dossiers séquencés*, c'est-à-dire les dossiers des diverses conclusions séquencés selon une logique des pièces à y insérer et le regroupement pertinent des paragraphes) ;
- Plaidoirie, qui peut être plus développée dans l'écrit que ce que l'on exprimera à l'oral (l'écrit est remis aux juges en début d'audience).

9. Conseil Constitutionnel

Une procédure dite Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC) a été lancée par la partie adverse en direction du Conseil Constitutionnel en vue d'obtenir une invalidation de tous les jugements ou arrêts favorables. Pas moins de 6 cabinets d'avocats travaillant en réseau et jouant à la fois sur la construction d'un argumentaire juridique et sur le lobbying ont été chargés de mener cette procédure.

Il est très difficile de savoir quelles sont leurs chances d'aboutir.

La première étape de cette procédure est le dépôt (qui a déjà eu lieu) de la QPC auprès du premier président de la Cour de Cassation. Il a trois mois pour décider soit de la rejeter, soit de la transmettre au Conseil Constitutionnel. Un rejet dès cette étape serait évidemment réconfortant mais c'est incertain. Une transmission renverrait à des décisions du Conseil Constitutionnel encore plus imprévisibles.

Un aboutissement qui nous serait défavorable aurait des effets désastreux en particulier dans le domaine financier. Dans toutes les procédures en cours l'adversaire demande des dédommagements au titre de l'article 700. Jusqu'à maintenant la solidarité de l'APRC permet de faire face au coup par coup d'autant que les jugements favorables compensent les défavorables. Il n'en irait plus de même si un avis du Conseil Constitutionnel consolidait brutalement l'argumentation de l'adversaire.

10. Recommandation...

Pour ces raisons, le groupe juridique **recommande la systématisation du « sursis à statuer »** jusqu'à la fin, et de la procédure QPC et de la procédure au Conseil d'État sur l'illégalité du règlement intérieur de la Cavimac.

Composition des différentes commissions en avril 2011

Cette liste résulte des réponses qui ont été recueillies lors de l'AG de Besançon, fournies soit par les participants présents soit via les correspondants locaux qui avaient été invités à solliciter tous les adhérents de leur région.

Ce sont 32 adhérents qui se sont inscrits à ce jour pour participer à ces commissions avec des engagements couvrant de 1 à 5 sujets de travail. Mais voici les précisions que nous fournit Bernard GRASSI qui a été la cheville ouvrière de cette opération :

« Il faut considérer cette liste comme arrêtée au mois d'avril ; elle n'est pas exhaustive et les adhérents qui voudront se rattacher à une commission ou à une autre seront les bienvenus. Nous avons l'intention de publier cette liste dans le prochain bulletin (*voilà qui est fait*) et de la mettre sur le site (accessible aux seuls adhérents). Merci à celles ou ceux qui ne veulent pas que leur nom paraisse de nous le signaler. Le W.E. passé, le silence sera considéré comme acceptation. Merci à vous, Bernard GRASSI. Le vendredi 8 avril 2011 ».

Pour rejoindre une commission, s'adresser à :

Bernard GRASSI, 2 bis rue des Écoles, 21121 AHUY.

Tél. et mail ci-dessous.

Nom	E-mail	Tél.	Dpt
-----	--------	------	-----

1. Le bulletin.

1.1. L'élaboration et la publication du bulletin

CREZE Michel	mcreze@wanadoo.fr	02.97.57.62.79	35
SAINTOT Isabelle	isabellesaintot@sfr.fr	03.63.50.90.83	25
CHIRAT Paul	paul.chirat@orange.fr	04.77.38.86.79	42

1.2. La relecture

BARBUT Michel	michelbarbut@yahoo.fr	04.78.53.62.60	69
CHOCHOIS Marcel	marcel.chochois@orange.fr	04.74.23.18.04	01
LUBIN Jeanne	jeanne.lubin@wanadoo.fr	02.99.51.62.52	35

1.3. Mise sous pli, expédition

BAUMANOIR Michel	michel.baumanoir0952@orange.fr	05.56.04.48.52	33
------------------	--------------------------------	----------------	----

2. Le site Internet (contenu, structure et présentation)

DELENNE Georges	delennege@gmail.com	05.49.64.30.96	79
IMBAULT-HOLLAND Catherina	imbault.holland@orange.fr	01.47.00.75.79	75
LESCOFFIT François	lescof@aol.com	01.60.79.22.06	91
PAURD Christiane	p1a2u3r4d5@orange.fr	02.99.88.57.22	35

3. La relation avec les médias

DECONCHE Bernard	bernard153@free.fr	02.23.46.29.32	35
GIRARDET Simon	simon.girardet@wanadoo.fr	03.81.83.47.67	25
HUMBERT Maurice	mauricehumbert@hotmail.fr	03.84.72.49.08	39
MULLER René	r.muller7@orange.fr	04.93.75.43.84	06
POUCHAIN Gérard	gerann.pouch@club-internet.fr	02.99.38.06.49	35
ROSSIER Gaby	gabyrossier@hotmail.fr	04.50.37.26.72	74
STEIGER Jean-Marc	steiger.fagot@wanadoo.fr	03.85.49.43.71	71

4. Le fichier associatif.

CREZE Michel	mcreze@wanadoo.fr	02.97.57.62.79	35
CHIRAT Paul	paul.chirat@orange.fr	04.77.38.86.79	42
DELENNE Georges	delennege@gmail.com	05.49.64.30.96	79
GRESSIER Henri	henri.gressier@wanadoo.fr	03.24.59.04.52	08
LESCOFFIT François	lescof@aol.com	01.60.79.22.06	91
MARGUET Geneviève	aprc.marguetg@orange.fr	03.81.39.45.81	25

5. Les communautés nouvelles

GAUTHIER Alain	alaingauthier1617@neuf.fr	03.85.96.55.40	71
PAURD Christiane	p1a2u3r4d5@orange.fr	02.99.88.57.22	35
THOMAS Colette	coletteandre.thomas@orange.fr	03.80.58.80.86	21

6. L'animation des régions

CHANEL Anne-Marie	chanelam@wanadoo.fr	04.50.51.42.80	74
CHOCHOIS Marcel	marcel.chochois@orange.fr	04.74.23.18.04	01
GAUTHIER Alain	alaingauthier1617@neuf.fr	03.85.96.55.40	71
GIRARDET Simon	simon.girardet@wanadoo.fr	03.81.83.47.67	71
GRASSI Bernard	boc.grassi@orange.fr	03.80.23.89.34	21
GRESSIER Henri	henri.gressier@wanadoo.fr	03.24.59.04.52	08
LUBIN Jeanne	jeanne.lubin@wanadoo.fr	02.99.51.62.52	35
MARGUET Geneviève	genevieve.marguet@wanadoo.fr	03.81.39.45.81	25
MARGUET Marcel	marcel-marguet@wanadoo.fr	03.81.39.45.81	25
PANNEAU Hubert	panneau.hubert@free.fr	02.37.36.28.95	28
PAURD Christiane	p1a2u3r4d5@orange.fr	02.99.88.57.22	35
PERRIOT Jacques	jeth.per@wanadoo.fr	09.63.20.66.43	26
POUCHAIN Gérard	gerann.pouch@club-internet.fr	02.99.38.06.49	35
THOMAS Colette	coletteandre.thomas@orange.fr	03.80.58.80.86	21

7. La plate forme juridique.

AUVINET Joseph	joseph.auvinet@orange.fr	02.41.30.37.24	49
BASSOT Jacques	bassot.jacques@club-internet.fr	01.39.56.64.05	78
BOURRIAUD Marie-Claire	maarie-claire.bourriaud@orange.fr	02.40.21.78.21	44
GAUTHIER Alain	alaingauthier1617@neuf.fr	03.85.96.55.40	71
GIQUEL Thérèse	tgiquel@orange.fr	02.99.59.22.82	35
IMBAULT-HOLLAND Catherina	imbault.holland.c@orange.fr	01.47.00.75.79	75
PAURD Christiane	p1a2u3r4d5@orange.fr	02.99.88.57.22	35
PERRIOT Jacques	jeth.per@wanadoo.fr	09.63.20.66.43	26
POUCHAIN Gérard	gerann.pouch@club-internet.fr	02.99.38.06.49	35

8. Les relations externes (Apsecc, Miviludes, Avref)

PANNEAU Hubert	panneau.hubert@free.fr	02.37.36.28.95	28
PAURD Christiane	p1a2u3r4d5@orange.fr	02.99.88.57.22	35

9. Les relations internationales (écoute et soutien)

SAINTOT Isabelle	isabellesaintot@sfr.fr	03.63.50.90.83	25
------------------	------------------------	----------------	----

10. Les négociations

DECONCHE Bernard	bernard153@free.fr	02.23.46.29.32	35
DEMANGEAU Henri	henri-demangeau@wanadoo.fr	02.40.33.92.76	44
DROILLARD Jean	droillard.jean@wanadoo.fr	02.40.65.18.78	44
GICQUEL Henri	henri.gicquel@wanadoo.fr	02.98.84.07.42	29
LUBIN Jeanne	jeanne.lubin@wanadoo.fr	02.99.51.62.52	35
SAGNOLE Marcel	marcel.sagnole@wanadoo.fr	04.90.60.70.88	84

Faites circuler...

Au moment de la mise en page de ce bulletin, nous découvrons que bien des informations ne sont pas toujours tombées dans les bonnes boîtes aux lettres.

C'est le cas en particulier des faire part de décès. Désormais, chacun saura à qui s'adresser. Merci de votre attention.

...l'information !

Courrier des adhérents.

Pour l'AG, ils ont écrit. Extraits...

« Je suis un Monsieur de 73 ans, qui n'a plus beaucoup de santé et qui est un peu isolé dans cette région, alors que nous avons eu, il y a 25 ans... une équipe assez active dans les Alpes-Maritimes. Je ne serai pas présent à l'Assemblée générale, mais je ne voudrais pas que ma voix se perde ! ».

Hubert L.B., Cannes.

« Adhérent depuis longtemps à l'APRC, je n'en ai jamais rien attendu de cette lutte des pots de terre contre les pots de fer de l' « établissement ». Seulement solidaire, je tiens à appartenir à l'APRC, non seulement pour vous les AMC, amis aussi pour celles et ceux qui par contrainte, le chantage et autres n'ont pas – et ce n'est pas de leur faute - eu le cran et le courage de quitter une vie dite « religieuse » ou « sacerdotale », par peur de se retrouver, comme moi à l'époque ... dans la rue...livré sans défense à la vie. Où aller ? Quoi faire ? La porte refermée sur moi, j'ai erré.

S'en prendre à qui ? Lequel d'entre nous n'a-t-il pas enduré cela ?... Le préjudice pécuniaire est le pré-judice moral tenu sous silence ».

Jacques P., Châtellerault.

« Combien je regrette de ne pouvoir être à l'AG, mais les années passent... et il faut vivre au jour le jour avec des hauts et des bas. Toute une acceptation à monnayer... Le plus dur est la solitude car tout le monde est très pris. Une amie avec qui j'ai beaucoup partagé est décédée. Il reste l'espérance d'un autre monde.

Merci pour tout ce que vous faites et le bulletin d'information que je reçois.

Je joins une petite participation... ».

Suzanne G., Marseille

« Je décline l'invitation. Je ne suis adhérente que pour vous soutenir. Bon travail à vous, sans haine dans nos cœurs et vos cœurs ».

Renée S., Espalion.

Pourquoi j'adhère à l'APRC.

L'APRC a reçu ce courrier d'un ancien « membre associé » non AMC, qui a voulu exprimer son soutien. Lors de la réforme de nos statuts, il a choisi d'être adhérent à part entière (voir NDLR en bas de page).

Comme tout chrétien, j'ai depuis bien longtemps clairement conscience que la situation économique des prêtres –exception faite (mais objectivement relative) des pays ou des régions sous concordat– est par nature précaire et que le ministère ne « nourrit » pas (ou fort mal) ses ministres

Mais j'ai longtemps été « inattentif » à la question des retraites et singulièrement lorsque celles-ci touchent les « anciens ministres du culte » et les ex-religieux ou religieuses... Or, quand, lors d'une conversation avec un ancien prêtre ami qui avait atteint l'âge de la retraite, j'ai vu de près l'extrême précarité de sa situation et que j'ai eu connaissance de l'« Association pour une retraite convenable », j'ai considéré qu'un chrétien n'avait en effet pas le droit d'ignorer ces détresses.

Mon passé d'ancien petit séminariste, qui ne doit qu'à la générosité de donateurs anonymes (à travers les « œuvres diocésaines ») d'avoir fait des études secondaires et d'avoir eu ainsi accès à l'université et à un parcours professionnel sans cela inimaginable, a fait monter plus intensément encore en moi le sentiment d'une dette dont j'étais solidairement débiteur.

J'ai alors cherché à m'informer plus avant pour comprendre le pourquoi et le comment de cette situation économique plus que précaire des ex-ministres du culte et ex-religieux retraités...

Comme toute question sociale, et celle-ci plus que les autres, en raison de la séparation française de l'Église et de l'État et de ses aléas historiques, n'est assurément pas simple. Elle révèle cependant un évident «manquement» de l'Église en tant qu'institution –un manquement qui relève de la « faute »– et appelle donc réparation. Le constat soulève alors une unique exigence : trouver ou retrouver les chemins de la justice, corriger le passé et prévenir l'avenir.

C'est cette voie-là, de la recherche tenace et constructive de la justice, que l'APRC m'a paru avoir choisie en travaillant à négocier patiemment avec toutes les parties prenantes et responsables : l'institution de tutelle «Église» mais aussi l'État, garant du droit des citoyens...

Ma démarche était donc simple et claire : « pourquoi adhérer à l'APRC alors que je ne suis pas ancien ministre du culte? » Pour marquer ma solidarité avec les défenseurs et les bénéficiaires d'une cause qui est d'abord une cause de justice et qui fait à ses acteurs responsables obligation évangélique...

Mais au-delà de la réparation et de la prévention qui s'imposent, c'est un impératif plus général et plus large que cette question pose à l'ensemble des baptisés qui constituent ces communautés qu'on a nommées, dès les premiers siècles, « églises ». Entrer dans ces communautés et en attendre des services, fait aux demandeurs obligation de rémunérer les ministres dispensateurs de ces services, et ce, en conformité avec le droit social en vigueur. Le « denier d'Église » –qui, à ce titre, ne relève pas d'une libre générosité mais d'une « obligation de pourvoir à la subsistance »– se doit donc d'intégrer cette dimension sociale et proprement « politique », c'est-à-dire citoyenne.

Ceux que le langage d'Église appelle les « fidèles » ne sauraient ignorer le premier et le dernier des « commandements »... Et comment ne pas se faire obligation de rendre à Dieu, comme on se fait obligation de rendre à César ?

Jean-Marie GAUTHEROT, Janvier 2011.

NDLR

La rédaction, sensible à ce témoignage, a souhaité le publier sans en modifier les termes qui sont parfois marqués de l'évolution de la place que notre association a voulu donner au fil de son histoire à tous ceux qui, quelle qu'ait pu être leur histoire personnelle et quelles que soient leurs convictions religieuses, veulent soutenir la cause que nous défendons :

« L'association a pour but d'obtenir une retraite convenable pour les personnes qui sont lésées, au regard de leur retraite, du fait d'un engagement religieux antérieur, ou du fait de leur affiliation au régime de protection sociale institué par la loi 78-4 du 2 janvier 1978, actuellement dénommé Cavimac, ou encore du fait qu'elles n'y sont pas affiliées alors qu'elles pourraient ou devraient l'être » (Art. 4 des statuts).

Comme indiqué sur le bulletin d'adhésion qui est en dernière page de ce bulletin, le soutien de la cause APRC peut se faire soit par l'adhésion qui donne tous les droits de l'adhérent soit par le simple soutien du sympathisant :

« Toute personne qui soutient cet objectif et veut participer à sa mise en œuvre peut en devenir **adhérent** en payant une cotisation. L'association souhaite aussi le soutien de **sympathisants** ; ce sont d'autres personnes qui, sans vouloir adhérer, veulent cependant apporter leur soutien ou marquer leur solidarité ».

Depuis la réforme des statuts (2008) ce sont chaque année plusieurs sympathisants qui choisissent d'adhérer.

Ils nous ont quittés

La préparation de notre récente AG nous a sans doute fait oublier de vous signaler certains décès : mais c'est aussi par la convocation à cette AG, envoyée par la Poste à tous, que nous avons eu des retours soit avec la simple mention « décédé », mais le plus souvent avec le message d'une épouse, d'une fille, d'un ami... C'est chaque fois pour nous, au-delà de la tristesse, un appel à poursuivre l'action entreprise.

« *Pierre SIMON, avec qui j'ai été prêtre à Montbard (Côte d'or) est décédé à l'âge de 70 ans. Il a été inhumé à Thann près de Mulhouse, le 7 février 2011 après une longue maladie* ». Gérard BOUZEREAU.

Toujours très engagé dans notre combat, et dès les débuts de l'APRC, il a été membre du conseil d'administration de 1995 à 2000. Contraint de se déplacer en fin de carrière pour raisons professionnelles, il s'était engagé comme correspondant local pour l'Alsace mais nous a souvent fait part de ses difficultés pour organiser des rencontres dans cette région (concordat, âge des adhérents...).

« *Louis VINCENT, âgé de 78 ans est décédé le 30 octobre 2010 après plusieurs mois de souffrance. La cérémonie de funérailles a eu lieu le 3 novembre 2010. Après un ministère dans le Montbrisonnais et les Monts du Lyonnais, il s'est marié avec Francine en 1998. Ils habitaient à ROANNE, très actifs dans plusieurs associations* ». Pierre JABRIN, adhérent, voisin et ami.

Et puis de simples mentions parvenues au secrétariat :

Thérèse DEVANNE.

Décès signalé par la correspondante locale du Maine-et-Loire (info du 25/01/2011).

Maurice GUENARD (71140).

Prêtre retiré. Mention "décédé" reçue lors de l'appel à participer à l'AG.

Gaston PAVIN (07200).

Décès le 25/12/2010 signalé par son épouse Madeleine qui adhère en 2011.

Pierre ROELANDT (66110).

Décès le 5/11/2010 à 90 ans, signalé à Philippe Hui, correspondant local.

APRC – ADHÉSION / COTISATION 2011 / DON

La cotisation de l'adhérent est payable en début d'exercice (année civile) pour en couvrir les frais.

Elle donne droit de vote à l'assemblée générale de l'exercice concerné.

L'APRC, association loi de 1901, créée en 1978, « a pour but d'obtenir une retraite convenable pour les personnes qui sont lésées, au regard de leur retraite, du fait d'un engagement religieux antérieur, ou du fait de leur affiliation au régime de protection sociale institué par la loi 78-4 du 2 janvier 1978, actuellement dénommé Cavimac, ou encore du fait qu'elles n'y sont pas affiliées alors qu'elles pourraient ou devraient l'être ».

Toute personne qui soutient cet objectif et veut participer à sa mise en œuvre peut en devenir **adhérent** en payant une cotisation. L'association souhaite aussi le soutien de **sympathisants** ; ce sont d'autres personnes qui, sans vouloir adhérer, veulent cependant apporter leur soutien ou marquer leur solidarité.

Adhérer à notre association c'est la soutenir, mais c'est aussi en accepter les statuts (à demander).

Le montant de la cotisation est indicatif.

Le bulletin de l'APRC est envoyé aux adhérents.

Aucun versement de cotisation ou de don ne peut donner lieu à remboursement.

La loi sur les informations nominatives s'applique à ce formulaire. Pour demander correction ou suppression, écrire à l'adresse ci-contre, ou utiliser la messagerie du site (lien en bas de page).

APRC / Henri GRESSIER

34 RUE DES PAQUIS

08000 CHARLEVILLE MEZIERES

Pour ne pas recopier l'adresse d'expédition ci-dessus, vous pouvez utiliser une enveloppe à fenêtre et plier ici : -----

Veuillez trouver ci-joint, un chèque de (entourez ou complétez) :

Tarif indicatif :

- | | | |
|-------------------------|--|-------------|
| 1. Adhérents | • Cotisation ordinaire (selon barème proposé par la dernière AG) : | 40 € |
| | • Cotisation minorée : 2 ^{ème} adhésion à la même adresse avec un seul bulletin... | 24 € |
| | • Cotisation hors barème : | € |
| | Une petite cotisation maintient l'adhésion, augmente notre nombre et donc notre représentativité. | |
| | • Don (toujours bienvenu) : | € |
| 2. Sympathisants | • Don (selon possibilités et volonté de soutien) : | € |

Un **reçu fiscal récapitulatif de tous les versements d'une année** est automatiquement envoyé au début de l'année qui suit le(s) versement(s), car le reçu fiscal se rapporte à l'année du (ou des) versement(s).

Voici mon adresse :

Nom et prénom

Téléphone :

Bâtiment ou lieu-dit

Rue

Code postal et commune

Adresse courriel

Pour mieux vous connaître et mieux vous défendre

Pour défendre notre cause, nous devons souvent dire qui nous sommes, combien nous sommes, d'où nous venons, quel est notre âge... toujours sous forme statistique et **jamais nominativement**.

Le renseignement de ce formulaire est facultatif mais n'hésitez pas à nous redire ce que vous nous avez déjà dit ou écrit !

Pour tous : Année de naissance

Pour les AMC : Nombre de trimestres à la Cavimac ... :

Quel est le nom de la « collectivité religieuse » où vous étiez en dernier lieu ?

Diocèse ou Congrégation

N.B. Un AMC peut adhérer sans aucune référence à son ancienne appartenance culturelle.

Pour être informé rapidement et faire connaître notre action : www.aprc.asso.fr

Notre site comporte une zone « grand public » et une autre réservée aux adhérents qui s'inscrivent.

Si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire, cochez cette case pour obtenir une inscription :